

- b) Les autorités compétentes peuvent, par consentement mutuel écrit, modifier le présent arrangement administratif.

SIGNÉ en double exemplaire à New Delhi, ce 6^e jour de novembre 2012, en langues française, anglaise et hindi, chaque version étant également valide.

**POUR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES
HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT
DES COMPÉTENCES**

**POUR LE MINISTÈRE
DES AFFAIRES OUTRE-MER
DE L'INDE (THE MINISTRY
OF OVERSEAS INDIAN AFFAIRS)**

Edward Fast

Shri Vayalar Ravi